Municipalité de Scott
Toujours en mouvement depuis 1895

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ par le soussigné, Michel Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité ce qui suit :

Demande de dérogation mineure, 481, rue Poulin, lot 2 720 492

Demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'un garage existant, construit en 1993 et situé en cours avant.

Selon le règlement de zonage 198-2007, article 9.2 a) lot intérieur, les bâtiments secondaires ne peuvent être implantés que dans les cours arrière latérales à une distance minimale de 60 cm des limites de propriété.

Donné à Scott, ce 16 mars 2023

Michel Lefebvre
Directeur général et
greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussigné, Michel Lefebvre, directeur général et greffier trésorier, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16 mars 2023

Michel Lefebvre
Directeur général et
greffier-trésorier